

**COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 28 FEVRIER 2017**

---

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le vingt-huit février deux mille dix-sept à 18h00, 9 allée de la Citoyenneté à Lieusaint 77567, salle du conseil communautaire, sous la Présidence de Monsieur Francis CHOUAT, Président.

**Etaient présents :**

**Commune d'Evry :**

M. Francis CHOUAT, M. Farouk ALOUANI.

**Commune de Courcouronnes :**

M. Stéphane BEAUDET, Mme Laurence HEQUET.

**Commune de Corbeil-Essonnes :**

M. Jean-Pierre BECHTER, M. Jean-Michel FRITZ.

**Commune de Grigny :**

M. Jacky BORTOLI, Mme Fatima OGBI, M. Philippe RIO.

**Commune de Combs-la-Ville :**

Mme Françoise SAVY.

**Commune de Moissy-Cramayel :**

M. Angelo VALERII

**Commune de Saint-Pierre-du-Perray :**

Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT.

**Commune de Lieusaint :**

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD.

**Commune de Cesson :**

M. Olivier CHAPLET.

**Commune de Lisses :**

M. Thierry LAFON.

**Commune de Soisy-sur-Seine :**

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

**Commune de Villabé :**

M. Karl DIRAT.

**Commune d'Etiolles :**

M. Philippe JUMELLE

**Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :**

M. Yann PETEL

**Commune Le Coudray-Montceaux :**

M. François GROS.

**Commune de Vert-Saint-Denis :**

M. Eric BAREILLE.

**Commune de Réau :**

M. Alain AUZET.

**Commune de Morsang-sur-Seine :**

M. Guy Rubens DUVAL.

**Commune de Ris-Orangis :**

M. Stéphane RAFFALI,

**Commune de Moissy-Cramayel :**

Mme Line MAGNE

**Commune de Nandy :**

M. René RÉTHORÉ.

**Absents excusés représentés :**

**Commune de Ris-Orangis :**

M. Serge MERIECA donne pouvoir à Stéphane RAFFALI

**Commune de Combs-la-Ville :**

M. Bernard BAILLY donne pouvoir à Françoise SAVY

**Commune de Bondoufle :**

M. Jean HARTZ donne pouvoir à Thierry LAFON

**ABSENTS EXCUSES :**

**Commune d'Evry :**

Mme Edith MAURIN.

**Commune de Savigny-le-Temple :**

M. Dominique CAROTINE, Mme Marie-Line PICHERY.

**Commune de Saintry-sur-Seine :**

Mme Martine CARTAU-OURY.

**Commune de Tigery :**  
M. Jean CROSNIER.

**Le secrétaire de séance** : M. Guy Rubens DUVAL

Nombre de membres en exercice : 35  
Nombre de membres présents ou représentés : 30

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N°DEL-2017/40 : PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 JANVIER 2017**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

**PREND ACTE** de la transmission du procès-verbal du Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart du 24 janvier 2017.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/41 : REGULARISATION FONCIERE - CESSION DU GROUPE SCOLAIRE MOLIÈRE AU PROFIT DE LA COMMUNE LE MEE-SUR-SEINE**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** la cession au prix d'un euro, au profit de la ville Le Mée Sur Seine, des parcelles de terrain **d'une contenance totale de 10 191 m<sup>2</sup>, désignées ci-après :**

- **BE 114** issue de la parcelle AE 23 (groupe scolaire Molière composé de 12 classes primaires, 4 classes maternelles, 1 restaurant scolaire et 1 logement de fonction).
- **BE 213** issue de la parcelle BE 113, elle-même issue de la parcelle AE 22 (6 logements de fonction).
- **BE 215** issue de la parcelle BE 214, elle-même issue de la parcelle BE 113, elle-même issue de la parcelle AE 22 (local transformateur).
- **BE 216** issue de la parcelle BE 214, elle-même issue de la parcelle BE 113, elle-même issue de la parcelle AE 22 (espace de circulation).

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer l'acte de vente ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**\* arrivé de Mr Jean-Pierre BECHTER.**

**DELIBERATION N°DEL-2017/42 : CONVENTIONS FINANCIERES AVEC LES COMMUNES DE CESSON ET REAU POUR LA DISTRIBUTION DU CALENDRIER DE COLLECTE DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention de participation financière pour la distribution du calendrier de collecte des déchets de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud par des agents municipaux de la commune de Cesson.

**APPROUVE** la convention de participation financière pour la distribution du calendrier de collecte des déchets de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud par des agents municipaux de la commune de Réau.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer les conventions de participation financière.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

*\* arrivé de Mr Stéphane BEAUDET.*

**DELIBERATION N°DEL-2017/43 : DIRECTION DE LA CULTURE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL STREET ART 2017**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**SOLLICITE** auprès du Conseil Régional d'Ile de France une subvention au taux maximal dans le cadre du Festival Street Art organisé par la Communauté d'agglomération.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs au versement de ladite subvention.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

*\* arrivée de Mme Line MAGNE.*

**DELIBERATION N°DEL-2017/44 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LE ROCHETON POUR LA GESTION DES DECHETS SUR LA BASE DE VIE D'ACCUEIL DES ROMS A RIS-ORANGIS**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention avec l'association Le Rocheton pour la gestion des déchets sur la base de vie d'accueil des Roms ci-annexée.

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/45 : AVIS SUR L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS AU SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES (SYAGE) POUR LA COMPETENCE « MISE EN ŒUVRE DU SAGE DE L'YERRES »**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion de la Communauté de Communes du Provinois au SyAGE pour la compétence « mise en œuvre du SAGE ».

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/46 : AVIS SUR L'ADHESION AU SIVOM DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES-VAL-DE-SEINE**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion au SIVOM de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres-Val de Seine,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/47 : AVIS SUR L'ADHESION AU SIREDOM DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY SEINE BIEVRE**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion au SIREDOM de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/48 : AVIS SUR L'ADHESION AU SIREDOM DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE POUR LES COMMUNES DE DRAVEIL, MONTGERON ET VIGNEUX-SUR-SEINE**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion au SIREDOM de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine pour les communes de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/49 : AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIREDOM**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la modification des statuts du SIREDOM joints en annexe et telle qu'exposée.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/50 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT AVEC SEINE-ESSONNE TRES HAUT DEBIT – RAPPORT D'ACTIVITE 2015**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la communication par la société SETHD détenue à 100% par COVAGE, du rapport d'activité technique et financier sur la construction et l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit pour l'exercice 2015.

**PRECISE** que, conformément à l'article L-1411-13 du CGCT, ce rapport sera accessible au public.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**\* arrivé de Mr Yann PETEL.**

**DELIBERATION N°DEL-2017/51 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE CHAUFFAGE URBAIN -  
RAPPORT D'ACTIVITE SAISON DE CHAUFFE 2015- 2016**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la communication du rapport d'exploitation présenté par le GIE-EVRY pour la saison d'exploitation 2015/2016.

**PRECISE** que, conformément à l'article L-1411-13 du CGCT, ce rapport sera accessible au public.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

*\* arrivé de Mr Francis CHOUAT.*

**DELIBERATION N°DEL-2017/52 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ AVEC  
GRDF – RAPPORT D'ACTIVITE 2015**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la communication du compte rendu d'activité ainsi que du compte rendu économique de la concession, présentés par GRDF pour l'année 2015.

**PRECISE** que, conformément à l'article L-1411-13 du CGCT, ce rapport sera accessible au public.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/53 : ACCORD PARTENARIAL AVEC L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ADEME)**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'accord partenarial entre l'ADEME et la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ci-annexé.

**AUTORISE** le Président à solliciter toutes subventions auprès de l'ADEME au titre de cet accord partenarial.

**AUTORISE** le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout document s'y rapportant.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

*\* arrivé de Mr René RETHORE.*

## **DELIBERATION N°DEL-2017/54 : PARTICIPATION AU MIPIM 2017 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le déplacement à Cannes d'une délégation d'élus et de collaborateurs de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne Sénart dans le cadre de la présence de la Communauté d'agglomération au Salon du MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier).

**DIT** que la délégation est composée du Président Francis CHOuat, du 1<sup>er</sup> Vice-Président Michel BISSON, de trois collaborateurs de cabinet (Céline HALLIER, Jean-Jacques GROUSSEAU et Franck PLASSE) ainsi que des collaborateurs de la Direction générale adjointe Attractivité du territoire (Sabine BEAUVAIS-DELOUVRIER, Jean-Luc PIZIVIN, Valérie LESTE et Grégory ALVEROLA), de la Direction générale adjointe Stratégies territoriales (Christophe VENIEN et Emmanuelle GAUBERT), de la Direction de la communication et du marketing (Jeanne REBUFFAT et Sandrine REISSER).

**PRECISE** que le déplacement aura lieu du 13 au 17 mars 2017.

**PRECISE** que la Communauté d'agglomération prendra en charge les frais réels de séjour de la délégation à Cannes (hébergement, restauration et déplacements).

**AUTORISE** le Président, ou un Vice-Président ayant délégation, à signer tous documents nécessaires à ce projet.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

## **DELIBERATION N°DEL-2017/55 : PARTICIPATION AU MIPIM 2017 – AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC PARIS REGION ENTREPRISES**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avenant à la convention de groupement de commandes à signer avec :

- La société du Grand Paris,
- Grand Paris Aménagement, Métropole du Grand Paris,
- L'Etablissement Public d'Aménagement de la Défense Seine Arche,
- L'Etablissement Public d'Aménagement de la ville nouvelle de Sénart,
- L'Etablissement Public d'Aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée,
- L'Etablissement Public de Paris-Saclay,
- L'Etablissement Public d'Aménagement de Mantois Seine Aval,
- Le Conseil Départemental des Hauts de Seine,
- Le Conseil Départemental des Yvelines,
- Le Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise,
- La Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines,

- La Communauté d'Agglomération Evry Center Essonne,
- Paris&Co,
- Sogori.

**PRECISE** que Paris Région Entreprises est le coordonnateur du groupement de commandes.

**AUTORISE** le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer l'avenant à la convention constitutive de groupement de commandes.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/56 : ASSOCIATION CARREFOURS POUR L'EMPLOI - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET CONVENTION PARTENARIALE**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de convention de partenariat avec l'association Carrefours pour l'emploi tel qu'annexé.

**DECIDE** du versement d'une subvention de 80 000 € à l'association Carrefours pour l'Emploi.

**AUTORISE** le Président ou le vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document afférent à la présente délibération,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/57 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA PEPINIERE/HOTEL D'ENTREPRISES LE TRIDENT A CORBEIL-ESSONNES AVEC INTERFACES – RAPPORT D'ACTIVITE 2015**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la communication par la société INTERFACES, du rapport d'activités sur la gestion de la pépinière hôtel d'entreprises Le Trident pour l'exercice 2015.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/58 : RENVOI DES IMAGES DE VIDEOPROTECTION DANS LE CADRE DU PLAN ZONAL DE VIDEOPROTECTION – CONVENTIONS AVEC L'ETAT**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les trois conventions de mise à disposition et d'emploi des images issues des caméras de vidéoprotection de voie publique des CSU de Sénart, Seine Essonne et d'Évry-Courcouronnes au profit des services de la zone de défense de Paris avec la Préfecture de Police de Paris ci-annexées.

**AUTORISE** le Président ou un Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs ladite convention.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/59 : FONDS MICRO-PROJETS 2017 POUR LES INITIATIVES LOCALES DES HABITANTS DES QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE – CADRE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le cadre d'attribution des subventions au titre des enveloppes Micro-projets des contrats de ville essoniens de Grand Paris Sud (Corbeil-Essonnes, Evry-Centre-Essonnes, Grigny).

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer les documents afférents.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/60 : CONTRAT D'INTERET NATIONAL – DECLINAISON 2017 - DEMANDES DE FINANCEMENT**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**SOLLICITE** les financements suivants au titre du Contrat d'Intérêt National pour l'année 2017 :

✓ **REQUALIFICATION DU POLE GARE DU BRAS DE FER**

libellé	coût prévisionnel 2017		Participation CIN montant	reste à charge GPS	
	HT	TTC		HT	TTC
requalification du Pôle gare Bras de Fer - reconfiguration provisoire	767 548	921 058	<b>500 000</b>	267 548	421 058

✓ PROJET « AIGLE » PLATE-FORME (HAD)

libellé	coût prévisionnel 2017		Participation CIN montant	reste à charge GPS	
	HT	TTC		HT	TTC
Construction d'un Hôtel A Démonstrateur	3 000 000	3 600 000	<b>2 400 000</b>	600 000	1 200 000

✓ ETUDE DE STRATEGIE ET DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

libellé	coût prévisionnel 2017		Participation CIN montant	reste à charge GPS & Cœur d'Essonne	
	HT	TTC		HT	TTC
Etude de stratégie de développement commercial	200 000	240 000	<b>83 000</b>	117 000	157 000

✓ REQUALIFICATION DU CENTRE URBAIN D'EVRY

libellé	coût prévisionnel 2017		Participation CIN montant	reste à charge GPS	
	HT	TTC		HT	TTC
Requalification de la place de la gare à Evry	5 624 402	6 749 282	1 800 000	3 824 402	4 949 282
Requalification de la place des terrasses					

✓ REHABILITATION DE LA SALLE DE SPECTACLE LES ARENES DE L'AGORA

L'opération, estimée à 24,4M€ HT, doit bénéficier de financements de la part de l'Etat, de la Région, et du Département. Dans ce cadre, il est proposé de solliciter une enveloppe complémentaire Etat, dans le cadre du CIN, à hauteur de **1M€** au titre de 2017 étant posé que la participation de Grand Paris Sud au titre de ladite opération et pour cette même année sera au moins équivalente à la participation de l'Etat.

✓ LES BERGES DE SEINE – VALORISATION DU CADRE DE VIE – ETUDES

libellé	coût prévisionnel 2017		Participation CIN montant	AESN montant	reste à charge GPS	
	HT	TTC			HT	TTC
berges de Seine – élaboration d'un schéma directeur et études préliminaires	130 000	156 000	<b>65 000</b>	39 000	26 000	52 000

✓ LE PLAN DE DEVELOPPEMENT CLIMAT-AIR-ENERGIE- SCHEMA DIRECTEUR

libellé	coût prévisionnel 2017		Participation CIN	ADEME	reste à charge GPS	
	HT	TTC			montant	montant
Etude de vulnérabilité du territoire au changement climatique	58 300	69 960	<b>36 829</b>	9 811	11 660	23 320
Lancement de l'élaboration d'un Schéma Directeur des réseaux de chaleur	100 000	120 000	<b>63 171</b>	16 829	20 000	40 000
<b>Total</b>	<b>158 300</b>	<b>189 960</b>	<b>100 000</b>	<b>26 640</b>	<b>31 660</b>	<b>63 320</b>

**AUTORISE** le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tous les documents relatifs au versement de ladite subvention.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/61 : CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** la création des postes suivants au tableau des effectifs :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 7/20<sup>ème</sup>
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet
- 1 poste d'assistant de conservation à temps complet

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/62 : CREATION D'UN POSTE DE CHEF DE PROJET LOGEMENT SOCIAL**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** la création d'un poste de chef de projet logement social.

**PRECISE** que cet agent aura pour mission, au sein de la nouvelle Direction de l'habitat et du logement, dans le cadre de la mise en œuvre de nouveaux dispositifs en matière de politique du logement du territoire de Grand Paris Sud :

### **Missions d'ordre général :**

- participer à la définition et au pilotage d'actions en faveur du parc social du futur Programme Local de l'Habitat lancé cette année, à leur suivi et à leur évaluation
- poursuivre la mise en œuvre de dispositifs existants, notamment par l'animation de réunions, **groupes de travail ou manifestations liées à leur actualité**
- assurer l'interface en interne dans le montage d'actions portées par la direction de l'habitat et du logement auprès d'autres directions de la Communauté d'agglomération, liées au renforcement de l'attractivité du territoire et du positionnement de l'agglomération dans les politiques publiques
- en appui du directeur, assurer l'interface avec les partenaires publics et autres intervenants spécialisés dans le domaine de l'habitat social (bailleurs HLM, Action Logement, associations,...)

### **Missions spécifiques liées à l'activité du logement social :**

La mise en œuvre s'ajustant parfois en fonction de l'actualité locale ou régionale, la hiérarchie des actions à mener peut évoluer nécessitant ainsi souplesse et capacité d'adaptation du candidat. Néanmoins, les actions principales à développer sur ce poste porteront sur les missions suivantes :

1. aide à la définition et à la **mise en œuvre des orientations stratégiques de la future politique communautaire** en matière de logement social, nouvelle compétence confiée aux EPCI considérés par le législateur comme nouveaux chefs de file de la gestion de la demande et des attributions des logements sociaux ;
2. suivi des études de définition en matière de politique d'attributions ou de gestion du parc social dans le cadre des politiques de renouvellement urbain (PNRU) ou de la ville (Contrat de ville) ;
3. participation à la définition de toutes autres politiques publiques liées au logement social, régionales, départementales ou communales ;
4. suivi des demandes de garanties d'emprunts des bailleurs sociaux pour le compte de la Direction.

**DIT** que ce poste de catégorie A est ouvert à des candidats possédant une formation supérieure en aménagement/habitat (Bac + 5) avec une expérience confirmée dans des fonctions similaires.

Le candidat devra posséder une connaissance de l'environnement et des acteurs publics et privés de l'habitat et du logement ; capacité à intégrer ses missions dans un projet global de développement du territoire incluant les domaines de l'habitat et du développement urbain.

**DIT** que ce poste est ouvert à des candidats titulaires ou non titulaires conformément à la loi du 26 janvier 1984.

**DIT** que la rémunération du titulaire de ce poste sera fixée, en fonction de l'expérience, sur la base des grilles indiciaires du grade d'attaché principal.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/63 : CONVENTIONS AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE : MEDECINE PREVENTIVE**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de conclure la convention ci-annexée relative aux missions du service de médecine préventive avec le Centre de Gestion Interdépartemental de la Grande Couronne de la Région Ile de France pour assurer un service de Médecine préventive et de surveillance médicale, au bénéfice de ses agents.

**PRECISE** que les interventions seront payées à la vacation aux tarifs suivants au titre de l'année 2017 :

- 62 € pour une vacation du médecin
- 36 € pour un entretien infirmier
- 62 € pour une action en milieu du travail du médecin et de l'infirmier.

**PRECISE** que les tarifs sont révisables chaque année.

**PRECISE** que ladite convention prend effet à compter de sa date de signature et ce pour une durée de 3 ans.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer la convention.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/64 : CONVENTIONS AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de conclure la convention ci-annexée relative à la mise à disposition d'un agent pour une mission de remplacement administratif avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France, et ce pour assurer la continuité de l'activité de ses services.

**PRECISE** que les interventions seront payées à concurrence du nombre d'heures effectivement accomplies selon le tarif fixé chaque année par délibération du Conseil d'administration du CIG soit au titre de l'année 2017, 57 € par heure de travail.

**PRECISE** que les tarifs sont révisables chaque année.

**PRECISE** que ladite convention prend effet à compter de sa date de signature et ce pour une durée de 3 ans.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer la convention.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/65 : CONVENTIONS AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE : ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'ALLOCATION POUR PERTE D'EMPLOI**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de conclure la convention ci-annexée relative à l'assistance juridique pour l'instruction des demandes d'allocation pour perte d'emploi avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France, pour assurer le traitement de ses dossiers en la matière.

**PRECISE** que les interventions seront payées à concurrence du nombre d'heures effectivement accomplies selon le tarif fixé chaque année par délibération du Conseil d'administration du CIG soit au titre de l'année 2017, 48,50 € par heure de travail.

**PRECISE** que les tarifs sont révisables chaque année.

**PRECISE** que ladite convention prend effet à compter de sa date de signature et ce pour une durée de 3 ans.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer la convention.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20

Fait à Courcouronnes, le 09 MARS 2017

Le Président,

Francis CHOUAT



